

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom et adresse du fabricant

HENRY.

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

No. de téléphone : (724) 203-8499
Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

Identificateur du produit

: **Adhésif polyvalent pour la construction Henry 317**

Famille chimique

: Mélange.

Dénomination Chimique

: S/O

Formule Chimique

: N/Ap

Nom Commercial et

: Henry® 317

Synonymes

Poids Moléculaire

: S/O

Utilisation du Produit

: Adhésif à base d'eau.

Classification SIMD

* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : * 2

Inflammabilité : 1

Réactivité : 0

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

: Classification pour SIMDUT:
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques);
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:

Risque aigu pour la santé;
Risque chronique pour la santé.

En Cas d'urgence

: Pâte blanc cassé. Légère odeur de solvant.
Attention! Risque d'être nocif si inhalé ou avalé. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration peut apparaître durant l'avalé ou le vomissement et causer des lésions pulmonaires. Cause une irritation pour l'oeil. Risque de causer une irritation respiratoire ou cutanée. Risque pour le Développement. Contient une matière qui risque d'avoir des effets néfastes sur la reproduction d'après des données animales.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:**Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)**

Inhalation: Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer la dépression du système nerveux central, ayant comme conséquence des étourdissements, des maux de tête allant jusqu'à l'inconscience.

Contact cutané: Risque de causer une irritation de légère à modérée. Le produit risque d'être absorbé.

Contact oculaire: Risque de causer une irritation de modérée à grave.

Ingestion: Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

: Un contact continu ou à répétition risque de causer l'augmentation des rougeurs, des démangeaisons ou de cloques sur la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

Cancérogénicité

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Risque pour le Développement. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets environnementaux potentiels : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	1.00 - 5.00
toluène	108-88-3	0.50 - 1.50
Pierre à chaux	1317-65-3	30.00 - 60.00
Urée	57-13-6	1.00 - 5.00
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	5.00 - 10.00
Nonyl phénol éthoxylé	9016-45-9	1.00 - 5.00
Éthanolamine	141-43-5	0.10 - 1.00

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact oculaire, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Cependant, risque de s'enflammer si exposé à la chaleur extrême et aux flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide combustible Classe III B.

Propriétés comburantes

- : Aucun(e).

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

Moyen d'extinction approprié

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Aldéhydes; Hydrocarbures; autres composés organiques non identifiés.

Évaluation NFPA

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
- : Santé: 1 Incendie: 1 Instabilité: 0 Autres dangers: None

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Nettoyage des déversements

: Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infilte dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Les résidus, même détremvés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: toluène (1000 lbs / 454 kg).

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques. Température de stockage recommandée: < 32,2°C (90°F).

Substances incompatibles : Voir Section 10.

Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	P/D	P/D	*300 ppm (limite finale)	*400 ppm (limite finale)
toluène	20 ppm	P/D	200 ppm	300 ppm (Plafond)
Pierre à chaux	P/D	P/D	15 mg/m ³ (poussière totale); 5 mg/m ³ (respirable fraction)	P/D
Urée	10 mg/m ³ (AIHA WEEL)	P/D	P/D	P/D

distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ (comme bruine d'huile minérale)	10 mg/m ³ (comme bruine d'huile minérale)	5 mg/m ³ (comme bruine d'huile minérale)	P/D
Nonyl phénol éthoxylé	P/D	P/D	P/D	P/D
Éthanolamine	3 ppm	6 ppm	3 ppm	P/D

*Note: La limite PEL d'OSHA inscrite ci-dessus pour «Fraction légère du solvant naphtha (pétrole)» sont des valeurs de limite finale/évaluée et sont pour 'VM&P Naphtha'.

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser avec une ventilation adéquate. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

: Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.

Protection pour la peau

: Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection pour les yeux / visage

: Lunettes de sécurité ou lunettes selon besoins pour le travail.

Autre équipement de protection

: Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Hygiène personnelle

: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: pâte	Apparence	: Pâte blanc cassé.
Odeur	: Légère odeur de solvant.	Seuil olfactif	: P/D
pH	: 9,45		
Point d'ébullition	: 100°C (212°F)	Densité relative	: 1,45
Point de fusion/de gel	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: P/D	Solubilité dans l'eau	: Miscible
Densité de vapeur (Air = 1)	: > 1	Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)	: < 1
Composés organiques volatils (COV)	: 47 - 61 g/L (calculé à 21°C / 70°F, SCAQMD)	Matières volatiles (% en poids)	: 17,0%
Taille des poussières	: P/D	Renseignement générique	: Poids/Gallon: 12,0 lbs (water = 8,3 lbs)
Point d'éclair	: > 93,3°C (200°F)	Température d'auto-inflammation	: P/D
Point d'éclair, méthode	: Setaflash Closed Tester	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D	Retour de flamme observé	: Non applicable.
Distance de projection de la flamme	: Non applicable.		

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité/Réactivité	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation dangereuse	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	: Chaleur extrême. Températures supérieures à: 32,2°C (90°F).
Substances à éviter et incompatibilité	: Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, foie et reins.

Voies d'exposition : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: OUI *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

Ingrédients	CL₅₀(4hr)	DL₅₀	
	<u>inh. rat</u>	<u>orale</u>	<u>cutané</u>
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	P/D	P/D	P/D
toluène	7585 ppm	5580 mg/kg (rat)	12 125 mg/kg (lapin)
Pierre à chaux	P/D	6450 mg/kg (rat)	P/D
Urée	P/D	8471 mg/kg (rat)	> 21 000 mg/kg (lapin)
distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités	2,18 mg/L (brouillard)	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Nonyl phénol éthoxylé	P/D	1310 mg/kg (rat)	2 mL/kg (lapin)
Éthanolamine	P/D	1720 mg/kg (rat)	1000 mg/kg (lapin)

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction : Aucun à notre connaissance.

Tératogénicité : Contient du toluène. Le toluène peut causer des effets fetotoxiques à des dose qui ne sont pas toxiques pour la mère, selon des données animales.

Mutagénicité : Aucun à notre connaissance.

Épidémiologie : Pas disponible.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Matières synergiques : P/D

Propriétés irritantes du produit : . Irritant pour la peau faible à modéré. Irritant modéré à grave pour l'oeil.

Autres dangers importants : Voir Section 2 pour des renseignements supplémentaires.

Maladies aggravées par une surexposition : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Mobilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Persistence : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Potentiel de bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement : Aucun à notre connaissance.



SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (C)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis (D) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Renseignement canadienne :

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): toluène (1000 lbs / 454 kg).

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales. Contient: toluène.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer des atteintes au niveau du développement. Contient: toluène.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: toluène (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); Éthanolamine (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); Urée (MN); Poudre de calcaire (MA, MN, NJ, PA, RI).

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
COC: Cleveland Open Cup
DOT: Department of Transportation
LIS : liste intérieure des substances
EPA: Environmental Protection Agency
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
P/D: Pas disponible
S/O: Sans objet
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2009.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2009.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb base de données 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List - version du 11 septembre 2009.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

Préparée pour :

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

(724) 203-8499

Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)

: 20/02/2007

Date de révision de la fiche (dd/mm/yyyy)

: 26/10/2009

No. de la révision

: 2

Renseignements sur la révision

- : Sections 2 et 3, commuté.
- sections de la FDS mises-à-jour:
 - 2. IDENTIFICATION DES DANGERS;
 - 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS;
 - 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE;
 - 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE;
 - 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES;
 - 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;
 - 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES;
 - 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

FIN DU DOCUMENT